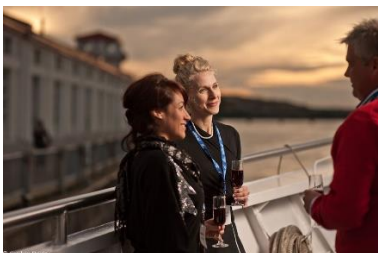


SOUTIEN AUX CONGRÈS ET ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT




Promotion
Saguenay

SAGUENAY.CA

Mise en contexte

Promotion Saguenay est la société de développement économique de Saguenay.

Sa mission est de :

- Contribuer au développement économique de Saguenay ;
- Mobiliser et accompagner les entrepreneurs et les intervenants de Saguenay ;
- Attirer de nouveaux investisseurs ;
- Maximiser l'expérience du voyageur ;
- Promouvoir la destination et soutenir les efforts de diversification de l'économie et de l'offre touristique.

La politique de Soutien aux congrès et événements sportifs est un programme incitatif pour attirer de nouveaux congrès et événements sportifs sur le territoire de Saguenay, assurer son rayonnement et augmenter le nombre de nuitées dans les établissements hôteliers de la région.

Objectifs

La politique de Soutien aux congrès et événements sportifs a pour objectifs de :

- Développer et soutenir la réalisation d'événements non récurrents qui génèrent des dépenses directes (nuitées) ;
- Contribuer à l'organisation d'événements en lien avec nos divers champs d'action ;
- Favoriser l'étalement annuel des congrès et des événements sportifs ;
- Encourager l'achat local ;
- Développer et soutenir la réalisation d'événements qui favorisent le rayonnement de Saguenay au Québec, au Canada et à l'étranger.

Organismes admissibles

- Les organismes à but non lucratif ;
- Les coopératives ;
- Les associations ;
- Les groupements de personnes.

Événements non admissibles

Sont exclus les événements :

- Organisés par un particulier, une entreprise privée, un projet personnel ou ne concernant qu'un seul individu ;
- À portée locale ;
- N'ayant pas lieu sur le territoire visé ;
- Activités-bénéfices et levées de fonds ;
- Activités liées à un parti politique, à un groupe de pression ou dont les activités prêtent à controverse.

Conditions d'admissibilité

1. Être doté d'une structure légale (organisme à but non lucratif, coopérative, association ou groupement de personnes) ;
 2. Répondre aux objectifs de la politique de soutien ;
 3. Générer un minimum de 40 nuitées* dans les hôtels de Saguenay ;
 4. Tenir l'événement sur le territoire de Saguenay ;
 5. Démontrer que l'événement a une portée québécoise, canadienne ou internationale ;
 6. Acheminer la demande dûment complétée au minimum deux (2) mois avant la tenue de l'événement ;
 7. Présenter un budget équilibré.
- * Une nuitée correspond à une chambre d'hôtel louée par nuit, peu importe le nombre de personnes par chambre. Exemple : 50 chambres louées pour deux nuits = 100 nuitées.

Critères d'analyse

- Le nombre de nuitées ;
- La concordance avec les objectifs de la politique d'octroi des aides financières et de partenariats de Promotion Saguenay ;
- La période de l'année ;
- Le rayonnement du territoire touristique de Saguenay ;
- L'achat local.

Dépenses admissibles

Toutes les dépenses relatives à l'organisation du congrès ou de l'événement (achats, locations, cachets d'artistes, publicité, sonorisation, animation).

Dépenses non admissibles

N/A

Type de contribution et montant de l'aide financière

La contribution de Promotion Saguenay se fait sous forme d'une aide financière non remboursable.

Le montant de l'aide financière est établi en fonction d'une grille d'analyse.

Durée de l'aide financière

L'aide financière accordée est non récurrente pour un même événement.

Conditions de versement de l'aide financière

L'aide financière est versée lorsque toutes les conditions nécessaires ont été remplies.

Pour les contributions de 10 000 \$ et plus, le versement est conditionnel à la signature d'un protocole d'entente entre le demandeur et Promotion Saguenay. Un premier versement correspondant à 50 % du montant de l'aide financière accordée sera effectué suite à la signature du protocole. Un deuxième et dernier versement correspondant à 50 % du montant de l'aide financière accordée sera versé suite au dépôt d'un rapport final incluant les résultats financiers et faisant état de l'atteinte des objectifs de l'événement.

Modalités de dépôt d'une demande d'aide financière

Le dépôt d'une demande de soutien financier devra être fait par courriel ou courrier aux coordonnées suivantes :

Madame Caroline Leclerc
Conseillère, Tourisme d'affaires et sportif
Promotion Saguenay
2555, boul. Talbot C.P. 8266
Chicoutimi (Québec) G7H 5B7
418-698-3157 # 6027
caroline.leclerc@saguenay.ca

La demande devra inclure les éléments suivants* :

- Le formulaire de présentation de l'événement complété et signé ;
- Une copie à jour du statut de l'organisme demandeur tel que publié sur le site web du Registraire des entreprises du gouvernement du Québec ;
- Le budget prévisionnel de l'événement ;
- La liste des partenaires ayant déjà confirmé leur contribution à l'événement.

** Des éléments supplémentaires pourraient être demandés pour l'analyse d'une demande d'aide financière.*

Promotion Saguenay confirmera par écrit la date du dépôt de la demande **seulement lorsque le promoteur aura déposé tous les documents obligatoires requis.**

Cheminement d'une demande d'aide financière

Voici les grandes étapes que franchit une demande d'aide financière déposée dans le cadre de la politique de Soutien aux congrès et événements sportifs :

- Étape 1 : Dépôt à Promotion Saguenay du dossier complet de demande de soutien financier.
- Étape 2 : Vérification de l'admissibilité de la demande. Les demandeurs dont le projet sera jugé inadmissible seront informés dans les plus brefs délais.
- Étape 3 : Analyse du dossier.
- Étape 4 : Présentation et recommandation au conseil d'administration.
- Étape 5 : Réponse au demandeur.
- Étape 6 : Remise de l'aide financière selon les modalités.
- Étape 7 : Suivi du dossier.

Annexes

Formulaire de demande, *Soutien aux congrès et événements sportifs*, disponible en ligne à financement.saguenay.ca et dans les bureaux de Promotion Saguenay.

Politique d'investissement adoptée le 23 août 2018 – Résolution # 2018-0167